

Amendements et adjonctions au CUU Annexe 9: Proposition Nr 3
Modification de l'appendice 1: Code 1.2, 1.3, 1.5 et 1.8

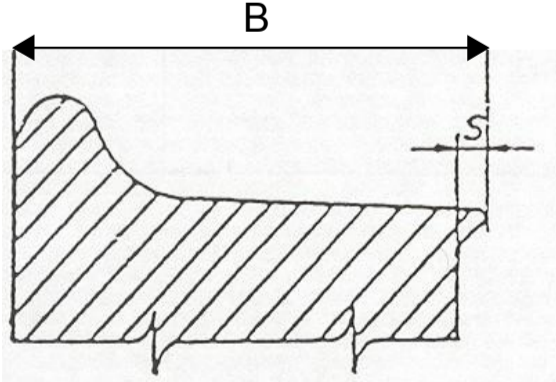
<p>1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème):</p> <p>L'annexe 9 au CUU régit et décrit à l'appendice 1 l'état technique à respecter obligatoirement par les wagons à remettre mutuellement entre deux ou plusieurs entreprises de transport ferroviaire (EF), tel qu'il doit être garanti grâce à la visite technique d'échange.</p>	<p>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point:</p> <p>Les consignes à respecter sous l'angle de la sécurité d'exploitation et de l'aptitude en service figurent dans le CUU, ainsi que dans les fiches UIC à caractère obligatoire et les directives.</p>
<p>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU:</p> <p>La mise en œuvre incombe à tous les participants au CUU</p>	<p>4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé:</p> <p>Le respect de cette disposition constitue la base de la reconduction des accords bi- ou multilatéraux et de la conclusion de nouveaux accords. Il appartient au détenteur, qui a la maîtrise de l'utilisation de ses wagons, de sélectionner les EF concernées pour la diffusion des informations.</p>
<p>5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposé contribueront à résoudre le problème:</p> <p>Les amendements doivent permettre de se conformer qualitativement aux exigences des STI, aux obligations imposées par les autorités publiques, aux ECM et de respecter le CUU.</p>	<p>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé):</p> <p>Impacts sur l'exploitation: Réduction nette des temps d'arrêt lors des remises en frontière. Accélération des circulations.</p> <p>Coûts: économies grâce à l'évitement des immobilisations en cours d'acheminement, des paiements de pénalités inutiles.</p> <p>Frais administratifs: Réduction des opérations de contrôle et de traitement de dossiers pour les transports internationaux.</p> <p>Interopérabilité: est garantie dès le début du transport par l'EF expéditrice.</p> <p>Sécurité: la garantie de sécurité de l'exploitation ferroviaire est donnée dès le début du transport.</p>
<p>7. Texte proposé:</p> <p>Les modifications sont jointes en annexe</p>	

Mai 2012

Concernant le code 1.2

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Roue monobloc	1.2			
	1.2.1	Le sillon de limite d'usure n'est plus apparent dans la totalité de sa section transversale	Retrait	4
	1.2.2	<p>Surcharge thermique due au freinage</p> <ul style="list-style-type: none"> dégradation récente de la peinture de 50 mm ou plus dans le raccordement jante toile traces d'oxydation sur la jante bandage (toile non peinte) fusion des semelles de frein détérioration de la table de roulement avec apport de métal (voir aussi code 1.3.4) 	Mesurer selon code 1.7.1, sauf pour les essieux roues freinées par semelles fonte et repérés comme tolérant de fortes sollicitations thermiques	
	1.2.2.1	- sans sur écartement des faces internes	K + R1 (isoler le frein)	4
	1.2.2.2	- avec sur écartement des faces internes	Retrait	5

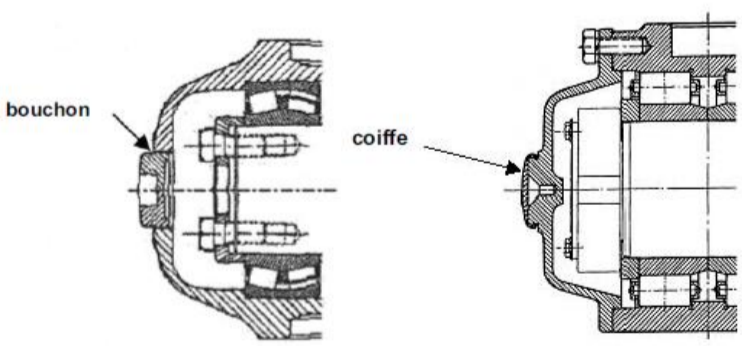
Concernant le code 1.3

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Bandage ou jante bandage	1.3			
	1.3.1			
	1.3.1.1	Largeur B > 139 mm et ≤ 140 mm	M	4
	1.3.1.2	<p>Largeur B > 140 mm, < 133 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'une saillie S 	Retrait	4
	1.3.2	Écrasement par endroits, surfaces de contact non régulières ou présence d'aplatissements irréguliers sur la surface de roulement	Retrait	4

Concernant le code 1.5

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Corps de roue	1.5			
	1.5.1	Roue monobloc Avarie sur la toile de roue ou moyeu de roue : <ul style="list-style-type: none"> - fissuré - défaut réparé par soudure 	Retrait	5
	1.5.2	Roue bandagée Avarie sur toile de roue, moyeu de roue, cercle-agrafe, bandage: <ul style="list-style-type: none"> - fissuré - cassé - défaut réparé par soudure 	Retrait	5

Concernant le code 1.8

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Boîte / Roulement d'essieu	1.8			
	1.8.1	Boîte		
	1.8.1.1	Boîte non étanche Anomalie permettant l'entrée d'eau ou de poussières <ul style="list-style-type: none"> - corps de boîte fissuré ou cassé - bouchon manquant (NB : la perte d'une coiffe de protection de cône de centrage est admise) 	Retrait	4
				

	1.8.1.2	<p>Perte de lubrifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> Projection de graisse ou d'huile sur la toile de roue 	Retrait	4
	1.8.1.3	<ul style="list-style-type: none"> Trace de graisse sur la boîte au niveau du couvercle 	K	4